



**INTERVENTION DE LA TUNISIE
DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTITE DES NATIONS
UNIES POUR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION
DES FEMMES
(ONU-FEMMES)
(NATIONS UNIES (NEW YORK), 29-30 AOUT 2017)**

**Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

D'abord, je souhaite à travers mon intervention féliciter la reconduction de Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, au poste de Directrice exécutive d'ONU-Femmes pour un nouveau mandat de quatre ans ; une reconduction qui témoigne de la confiance renouvelée à son égard et son engagement en faveur des femmes et des filles de par le monde. Je souhaite également féliciter le bureau du conseil d'administration, présidée par l'Ambassadeur Mme Lana Zaki Nusseibeh pour son leadership et son engagement pour une plus grande mobilisation en faveur des droits des femmes et leur autonomisation.

Nous sommes réunis pendant ces deux prochains jours afin de passer en revue le travail d'ONU-femmes, échanger sur les bonnes pratiques, partager les expériences et mobiliser davantage de ressources financières pour une meilleure mise en œuvre du plan stratégique 2018-2021 ; dit plan qui trace les orientations, les divers objectifs ainsi que l'approche stratégique à suivre pour multiplier les efforts en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et des filles d'ici à 2030. Nous sommes heureux de voir que le Plan stratégique a placé toutes les formes de violences dont sont victimes les femmes, au centre de ses priorités et nous lui réitérons à cet effet, notre plein soutien.

Mesdames et Messieurs,

L'année 2017, a été l'année des femmes en Tunisie avec l'adoption à l'unanimité, le 26 juillet 2017, par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), de la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; Une adoption unanime qui met un terme à des normes sociétales discriminatoires à l'égard des femmes et reconnaît légalement les violences physiques, psychologiques et économiques faites aux femmes en prévoyant des mesures de protection et de prise en charge des victimes de telles violences et donne aux médias et à l'éducation un rôle crucial dans la prévention.

L'État s'engage ainsi à protéger les victimes de violences et peut poursuivre un auteur de violences même après le retrait de la plainte par sa victime ; en effet, l'État se porte désormais garant de la protection de la victime et assure à lui seul le jugement de l'agresseur si nécessaire. La notion de violence morale entre deux conjoints, inexistante auparavant, a été introduite dans cette nouvelle loi, avec une définition élargie de la notion de couple.

L'autonomisation des femmes est également au centre des préoccupations tunisiennes notamment à travers l'organisation de plusieurs rencontres et colloques, en vue d'une plus grande indépendance financière des femmes particulièrement les femmes rurales à l'instar d'un colloque organisé la semaine dernière, 24 août 2017 à Tunis sur le thème : « *Les femmes cheffes d'entreprises d'un potentiel d'inspiration vers un pouvoir économique et politique* » et qui a permis de discuter de l'importance de l'égalité des chances pour l'accès des femmes au marché du travail particulièrement dans les postes de décision, son accès à la propriété ainsi qu'aux meilleurs services pour le développement de l'entrepreneuriat.

Mesdames et Messieurs,

La Tunisie poursuivra ses efforts pour la consécration et la préservation des droits acquis de la Femme telles que stipulées dans la constitution de 2014. Nous sommes, à cet effet, ravis de poursuivre notre collaboration avec onu-femmes dont, nous espérons voir la présence en Tunisie se renforcer davantage.

Je vous remercie